



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Point n°5 : Création Comité d'usagers seniors du CCAS.

L'an deux mille vingt deux, le vingt-neuf du mois de septembre à quatorze heures trente.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 22 septembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS
Madame Geneviève CARPE
Madame Sophie AMAR
Madame Sabrina ABCHICHE
Madame Josiane ALIX
Madame Marie-Hélène FORHAN
Monsieur Gheorghe NUNU

Excusés :

Madame Rosalie MORGADO (démissionnaire)
Madame Asma ASHRAF
Madame Nicole LEANDRI
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER (pouvoir donné à Mme ALIX)

Absent :

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 22 septembre 2022

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Administration générale
CA du 29/09/2022

Délibération N°2022-35

Objet : Création d'un comité d'utilisateur senior auprès du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction M22 au 10 juillet 2000 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux, habilités ou non à l'aide sociale et gérés par les CCAS ;

Considérant que le CCAS a pour mission celle de mener des actions à l'attention du public des personnes âgées et de lutter ainsi contre l'exclusion et l'isolement ;

Considérant le rapport explicatif relatif à la « Création d'un comité d'utilisateur senior auprès du CCAS » préalablement soumis aux administrateurs pour prise de décision ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

DECIDE de créer un Comité d'utilisateurs seniors rattaché au CCAS dont la finalité et le fonctionnement ont été décrits dans le rapport explicatif susmentionné,

Adopté à l'unanimité

Le Maire,

Président du Centre Communal d'Action Sociale

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

- 4 OCT. 2022


Laurent JEANNE

